

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	8
VOTANTS	8

CONVOCATION

Datée	du 24/01/2025
Affichée	le 24/01/2025

OBJET

Avenant n°1 au marché de
fourniture et installation de
modulaires pendant les
travaux de réhabilitation de
l'école Victor Hugo

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le vingt-quatre janvier 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Jean-Luc BEAUFILS
Nathalie LENÔTRE

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire, rappelle aux membres du Bureau que par délibération du Bureau en date du 12/12/2024, le marché de fourniture et installation de modulaires pendant les travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo a été attribué à l'entreprise COUGNAUD pour un montant global de 146 281,40 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à plusieurs modifications portant sur la réalisation de travaux supplémentaires, d'aléas et d'adaptations en plus-value, notamment en vue d'intégrer un ensemble d'équipements de sécurité des installations modulaires à savoir :

- Intégration d'une jupe périphérique pour fermeture du vide sanitaire,
- Arrêt d'urgence électrique par coup de poing à voyant,
- Alarme incendie
- Extincteur dioxyde de carbone (1u)
- Extincteur à eau (4u)
- Panneaux de consignes de sécurité

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché de fourniture, la modification suivante :

- avenant en plus-value de 11 410,50 € HT portant le marché de 146 281,40 € HT à 157 691,90 € HT, soit 189 230,28 € TTC suite à l'intégration des équipements de sécurité,

Au global, l'ensemble de ces modifications génère une plus-value de 11 410,50 € HT au montant total des marchés de travaux dernièrement approuvé dans le respect du bilan global d'opération. Pour mémoire, ce dernier prévoyait pour la partie location des modulaires (VRD nécessaires compris) un budget de 338 640 € HT, le présent avenant porte la dépense sur ce poste à 232 691,90 € HT.

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2024-12-12-234 du Bureau Communautaire en date du 12/12/2024, retenant l'offre de l'entreprise COUGNAUD pour la fourniture et l'installation de modulaire à l'école Victor Hugo,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres dans sa séance du 21 janvier 2025,
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

Le bureau, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 pour le montant indiqué ci-des
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 31 JAN. 2025
Publié en ligne le 31 JAN. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

